



Obligation alimentaire envers sa mere

Par **louo**, le **24/11/2009** à **20:25**

Bonjour,
ma mère se trouve en long séjour à l'hôpital et bientôt sa pension ne suffira plus pour régler le loyer, on nous dit que ce sera les enfants qui devront régler, comment ça se passe???
Sachant que j'ai une sœur décédée, est-ce que ce sera ses enfants qui devront payer
comment est calculée la part à donner à notre maman par chaque enfant?????
pourriez-vous me venir en aide svp
merci beaucoup

Par **LeKingDu51**, le **25/11/2009** à **18:07**

Pour qu'il existe une obligation alimentaire, il faut encore que le réclameur puisse s'adresser à une personne en mesure de satisfaire à ses besoins. Seul peut être tenu d'une dette alimentaire celui qui a les moyens de la payer (art. 208 du Code civil).

Le montant de la pension alimentaire va être calculé par rapport aux besoins de votre mère et aux moyens des enfants. On prendra en compte les ressources de chacun pour savoir quelle pension alimentaire il peut supporter individuellement.

Si les petits enfants de votre sœur sont en mesure de supporter une pension alimentaire, ils pourront potentiellement être mis à contribution.